

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille dix et le quatre du mois de mars

Le Conseil Municipal de la commune de LARRAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Sébastien UTHURRIAGUE Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/03/2010

PRESENTS : JONNET Michèle, BORTHELLE Michèle, BENGOCHEA Nicolas, ACCOCEBERRY Jean-Pierra, UTHURBURU Jean-Michel, UTHURRIAGUE Sébastien, QUIHILLIRY Christine, ELGOYHEN Frédéric, URRUTY Roger, URHE Christian, UTHURRALT Jean.

ABSENT : Néant

Monsieur BENGOCHEA Nicolas a été désigné comme Secrétaire de Séance.

OBJET : Opposition aux introductions d'ours.

Le Maire expose que lors de la réunion organisée le 19/02/2010 par l'Association pour le Développement Durable de l'Identité des Pyrénées (ADDIP), à laquelle il a participé avec les co-présidents de la Fédération Transpyrénéenne des Eleveurs de Montagne (FTEM) (M. POMMIES et IRIART) à SAINT-GAUDENS, de nombreux élus dont Henri NAYROU Député de l'Ariège et Président de l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) et M. IDIART Député de Haute-Garonne, ainsi que de nombreux présidents d'association étaient présents pour exprimer leur opposition aux introductions d'ours.

Monsieur Jean-Michel ANXOLABEHERE Président de la Chambre d'Agriculture des P.A et de l'Association des Chambres d'Agriculture Pyrénéenne (ACAP) y a commenté son entretien avec la Directrice du Cabinet de la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie Chantal JOUANNO. Il n'est plus question de savoir si des réintroductions seront faites ou non, mais plutôt de savoir où, quand et combien. Celles-ci auront lieu après les élections régionales.

Face à ces déclarations, des actions ont été immédiatement décidées :

- L'ADDIP adressera directement au Président de la République, une lettre ferme d'opposition aux introductions, et copie pour information sera envoyée à Chantal JOUANNO ;
- Chaque tête de liste aux élections régionales devra se positionner clairement sur ce dossier à fortes incidences économiques et sociales dans nos régions de montagne ;
- Une manifestation d'envergure regroupant tous les acteurs de la vie économique sera organisée le samedi 13 mars prochain à TARBES pour exprimer avec force, le mécontentement et la colère des Pyrénéens. En effet, selon un sondage, 60 % d'entre eux sont opposés aux introductions d'ours dont 72 % en Ariège, premier Département à subir depuis longtemps les effets néfastes de telles réimplantations.

Le Maire explique que le plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées-Françaises programmé pour 2006/2009 s'est achevé, sans que l'ETAT ne réussisse à introduire la totalité des quinze ours prévus, ce résultat encourageant étant obtenu grâce à notre mouvement d'opposition solidaire sur toute la chaîne. Cependant il est à craindre qu'à l'occasion de l'année 2010, déclarée année mondiale de la biodiversité, Mme la Ministre de l'Ecologie ne se raccroche éperdument à l'image utopique que « l'intelligentsia » parisienne veut donner des Pyrénées, à travers la phrase remarquable qu'elle a prononcée lors d'une interview à France 3 Sud en novembre 2009, « Quand on pense Pyrénées, on pense ours ».

REÇU

le - 8 MARS 2010

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Le Maire rappelle qu'au plan européen, l'ours brun est loin d'être en voie de disparition puisque sa population atteint 120 000 individus sur le territoire de la seule Russie, mais qu'en revanche, les scientifiques ont reconnu que la souche Pyrénéenne a définitivement disparu. Donner aux ours slovènes, introduits artificiellement, un nouveau territoire de vie, est en fait, un moyen pour s'approprier des territoires Pyrénéens en y implantant un habitat, dès lors protégé au titre de la directive habitats du 21 mai 1992, au point d'en faire un sanctuaire. En effet, d'après l'article 6 de cette directive, lorsqu'un site abrite une espèce prioritaire, les seuls projets réalisables sont ceux qui contiennent des « considérations liées à la santé de l'homme et à la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement, ou à des raisons impératives d'intérêt public majeur ».

De plus, ces ours « d'élevage » qui, habitués aux nourrissages, n'hésitent pas à s'approcher des habitations, (cas de Franska qui s'est alimenté dans les poubelles proches d'une grande ville). Ils siégeront donc ici, la plupart du temps, dans notre zone intermédiaire, dans l'espace des sangliers, **parmi nous tous**.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- *Considérant qu'une quelconque introduction de grands prédateurs compromettrait irrémédiablement l'équilibre créé par l'activité agro-pastorale, clef de voûte de l'économie de notre commune de haute-montagne à double titre :*

1. *grâce aux éleveurs permanents qui par leur travail quotidien et l'entretien régulier des espaces toute l'année, façonnent ces paysages modèle d'attractivité ; ce labour produit la biodiversité la plus riche du territoire dans cette zone intermédiaire de 400 m à 800 m que la charte de la montagne basque a fort injustement considérée comme zone de tuyas et ajoncs, à notre grand mépris ;*
 2. *grâce aux éleveurs transhumants qui par la conduite de leurs troupeaux ovins, bovins, équins, et par des pratiques ancestrales d'entretien, garantissent aux estives au-dessus de 800 m, un très bon état écologique.*
- *Considérant que le mode d'exploitation de ces deux zones donne à notre vaste territoire de 12 600 ha une force d'attractivité conséquente pour le tourisme (2^{ème} activité économique et par là même l'agro-tourisme, grâce au développement de l'interaction entre ces deux activités, et que la présence d'ours mettrait à néant leur exercice ;*
 - *Considérant que la cohabitation avec les grands carnivores est invivable et incompatible avec une activité pastorale dynamique à forte présence de bétail (30 000 ovins, 5 000 bovins, 500 équins), qui plus est, au regard de la topographie des lieux (nombreux précipices, falaises abruptes, gouffres) ;*
 - *Considérant que la présence d'ours engendrerait de nombreuses contraintes pour l'Homme voire carrément des interdictions qui entraîneraient par application des dispositions contenues dans la directive « Habitats », le gel pur et simple de nombreuses zones, sachant que le prédateur sera prioritaire sur notre territoire classé dans son intégralité Natura 2000, dont nous serions alors dépossédés ;*
 - *Considérant que certains sujets environnementaux sont plus prioritaires et urgents (événements climatiques de plus en plus violents et fréquents) que des ours dans nos montagnes et que ces introductions ne sont à nos yeux que la lubie de quelques écologistes extrémistes en mal de sensation forte, désireux d'assouvir leur petit fantasme d'amis de la nature moralisateur ;*
 - *Considérant qu'aujourd'hui on nous pousse à faire de l'agriculture durable, en respectant la nature, alors que cette pratique a toujours existé chez nous de génération en génération, avec des élevages extensifs transhumants, respectant les contrats type PHAE stricts et proposant des produits de qualité (production laitière AOC Ossau-Iraty, fromages fermiers ou en estives, agneaux Label Rouge des Pyrénées, caissettes de viande bovine..) et que la présence d'ours qui nous est d'un côté imposée, anéantirait d'emblée, ce que l'on nous encourage à faire de l'autre.*
 - *Considérant que l'introduction d'ours provoquerait des contraintes supplémentaires insupportables, qui s'avèreraient fatales pour ce métier d'éleveur, de plus en plus complexe économiquement et humainement ; que dès lors, la résistance de ces éleveurs et des habitants est proportionnelle à l'oppression qu'ils subissent et qui va jusqu'à remettre en question leur existence sur le territoire, malgré les services primordiaux qu'ils rendent à la biodiversité, par leur action quotidienne sur ces espaces ;*
 - *Considérant que cet acharnement des organismes environnementaux et de l'Etat à vouloir nous imposer la cohabitation avec des ours dans nos montagnes est une façon pour les premiers de faire oublier les combats qu'ils ne mènent pas par ailleurs et une manière pour le second, de se dédouaner des activités destructrices de l'environnement qu'il laisse faire mais qui sont plus intéressantes financièrement ;*
 - *Considérant que les jeunes continuent, malgré un contexte peu propice, à faire leur choix de vie dans notre commune de haute-montagne, montrant ainsi un attachement fort à notre culture et à ce mode de vie qu'ils entendent perpétuer, et ce sans prédateurs, pour garantir sur notre territoire, une biodiversité à visage humain.*

- **S'OPPOSE** fermement à toutes décisions d'introductions des grands prédateurs ;

- **SOUTIENT** totalement l'ADDIP dans son combat contre l'ensauvagement, pour préserver l'avenir de nos montagnes.

REÇU

le - 8 MARS 2010

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sébastien UTHURRIAGUE

